



# CONFERENCE INTERAFRICAINNE DE LA PREVOYANCE SOCIALE

## 20<sup>ème</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE TUTELLE DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Genève, le 06 juin 2014

-----

### COMMUNIQUE FINAL DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres de Tutelle de la Prévoyance Sociale des Etats membres de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) a tenu sa 20<sup>ème</sup> session extraordinaire le 06 juin 2014 à Genève (SUISSE), sous la Présidence de Monsieur Moussa DOSSO, Ministre d'Etat, Ministre de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle de la République de Côte d'Ivoire, Président en exercice du Conseil des Ministres de la CIPRES.

#### A L'ISSUE DE SES TRAVAUX, LE CONSEIL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

##### **1. Examen et adoption du rapport d'activités de l'exercice 2013 du Secrétaire Permanent**

Le Président du Comité d'Experts a présenté les conclusions du Comité sur ce point.

Prenant en compte lesdites conclusions, le Conseil a félicité le Secrétaire Permanent et a adopté le rapport d'activités de l'exercice 2013 qui constitue la première partie du rapport annuel de la Conférence.

Il a exhorté les organismes de prévoyance sociale à produire les informations nécessaires à la confection de la seconde partie du rapport annuel 2013 au plus tard le 30 juin 2014 pour ce qui concerne les informations financières et comptables conformément à la décision n° 65/CM/CIPRES du 08/02/2001 et le 31 août 2014 pour les données statistiques.

Par ailleurs, le Conseil a été informé de la ratification par la République du Sénégal, de la convention multilatérale de sécurité sociale. Il a félicité la République du Sénégal et l'a invité à transmettre les actes de ratification au Secrétariat Permanent de la CIPRES.

Il a enfin demandé aux Etats ayant déjà ratifié cette convention, à l'appliquer entre eux.

## **2. Examen et adoption du rapport du Commissaire aux Comptes et des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2013**

Le Conseil a approuvé les comptes de l'exercice 2013 ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes. En conséquence, il a donné quitus au Secrétaire Permanent et à l'Agent Comptable pour la gestion 2013.

Prenant en compte l'avis du Comité d'Experts, le Conseil a félicité le Secrétaire Permanent pour les efforts accomplis dans l'amélioration de la gouvernance et du dispositif du contrôle interne et l'a invité à mettre en œuvre les recommandations formulées par le Commissaire aux Comptes dans le cadre du renforcement du contrôle interne.

En ce qui concerne les recommandations de l'exercice 2012 demandant l'adoption du plan d'actions du Secrétariat Permanent au plus tard en décembre, le Conseil a relevé que des efforts sont faits pour la tenue de la prochaine session ordinaire dans la première quinzaine du mois de décembre 2014.

S'agissant de la transmission des états financiers au Secrétariat Permanent au plus tard le 30 juin, le Conseil a invité les ministres de tutelle à s'impliquer afin d'amener leurs organismes à produire les états financiers ainsi que les données statistiques dans les délais prescrits.

## **3. Examen de l'évaluation financière et du planning de mise en œuvre des textes révisés**

Le Conseil a pris connaissance des conclusions du Groupe de travail chargé de l'évaluation financière et du planning de mise en place des structures issues des textes révisés de la Conférence, présentées par le Secrétaire Permanent en exécution de la décision n°383/CM/CIPRES du 14 février 2014.

Prenant en compte les propositions du Comité d'Experts, le Conseil a adopté l'organigramme du Secrétariat Exécutif et autorisé le Secrétaire Permanent à procéder à la mise en place progressive des structures issues de la réforme, sur une période de trois (3) ans à compter de l'année 2015, conformément à la 3<sup>ème</sup> hypothèse qui lui a été soumise.

Par ailleurs, afin de permettre l'application intégrale des dispositions du Traité révisé, le Conseil a exhorté chaque Etat membre, à diligenter le processus de ratification du Traité.

